

COMITÉ SYNDICAL DE SEINE-MARITIME NUMÉRIQUE PROCÈS-VERBAL DU MARDI 2 AVRIL 2019

- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical précédent
- Installation de nouveaux délégués au sein du Comité Syndical
- Résultats de l'exercice budgétaire 2018
 - Comptes de gestion de l'exercice 2018 du Payeur Départemental
 - Comptes administratifs de l'exercice 2018
 - Affectation des résultats 2018
- Budget 2019
 - Budget principal et Budget annexe 2019
 - Participation des membres pour 2019
- Ligne de Trésorerie
- Renouvellement des représentants du SMN au CNAS (Comité National d'Action Sociale)
- Actions de communication :
 - Présentation de la maquette du site internet
 - Réunion publique à Rives en Seine
- Questions diverses



Le Comité Syndical s'est réuni le 2 avril à 14H00, sous la présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente de Seine-Maritime Numérique.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée.

Madame LUCOT-AVRIL ouvre la séance

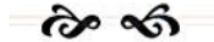
Madame DESSAUX Annic est nommée secrétaire de séance et procède à l'appel.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.



- **Approbation du procès-verbal du Comité Syndical précédent**

Le Compte rendu du Comité Syndical du 12 mars 2019 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.



- **Installation de nouveaux délégués au sein du Comité Syndical**

Madame LUCOT-AVRIL accueille Monsieur François LEFEBVRE, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise

Par délibération de son conseil communautaire réuni le 19 mars 2019, deux nouveaux délégués (un titulaire, un suppléant) ont ainsi été désignés pour représenter la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise au sein des instances de Seine-Maritime Numérique.

Il s'agit de Monsieur François LEFEBVRE, en qualité de délégué titulaire et de Monsieur Gill GERYL, en qualité de délégué suppléant.

Il est proposé d'entériner la désignation des délégués de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise.



- **Résultats de l'exercice budgétaire 2018**

- **Comptes de gestion de l'exercice 2018 du Payeur Départemental**

Avant de présenter le compte administratif, Madame LUCOT-AVRIL rappelle que le compte de gestion est conforme et validé par le Payeur Départemental. Le compte de gestion est identique au compte administratif.

- **Comptes administratifs de l'exercice 2018**

Budget principal

Concernant le compte administratif, le résultat de clôture 2018 de la section de fonctionnement présente un excédent de 262 333.22 € incluant le résultat d'exécution de la section de fonctionnement pour l'exercice 2018 de 131 779.28 € et l'excédent reporté de 2017 de 130 553.94 €.

Madame la Présidente précise que le budget a été tenu et qu'il n'y a pas eu de dépenses supplémentaires non budgétées.

Le syndicat avait estimé 580 883 € de dépenses, et il a été dépensé 317 737.91 €, correspondant au financement des services administratifs, les charges, les moyens logistiques, les locaux, les cotisations sociales et les adhésions diverses.

Les recettes sont issues de la participation des membres de Seine-Maritime Numérique soit 0.45 € par habitant en zone RIP et 0.03 € par habitant en zone AMII.

S'agissant de la section investissement, le résultat de clôture pour l'exercice 2018 est de 1 308 € incluant le résultat d'exécution de la section de fonctionnement pour l'exercice 2018 de 327 € et l'excédent reporté de 2017 de 981 €.

Budget annexe

En budget annexe, le résultat de clôture 2018 de la section d'exploitation présente un excédent de 11 976 900.29 € incluant le résultat d'exécution de la section de fonctionnement pour l'exercice 2018 de 2 555 949.34 € et l'excédent reporté de 2017 de 9 420 950.95 €.

Les recettes de fonctionnement s'appuient sur les participations 2018 des membres du SMN à la réalisation du réseau de collecte, du programme de travaux de montée en débit et du programme de travaux de déploiement de la fibre.

Les principaux postes de dépenses intègrent la location d'infrastructures appartenant à des tiers, opérateurs de réseaux ou encore concessionnaires autoroutiers, susceptibles d'accueillir les infrastructures du Syndicat, ainsi que les services techniques du SMN, charges et cotisations sociales associées.

Le résultat de clôture 2018 de la section d'investissement présente un excédent de 14 533 911.65 € incluant le résultat d'exécution de la section d'investissement pour l'exercice 2018 de 12 646 114.21 € et l'excédent reporté de 2017 de 1 887 797.44 €.

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 concernent la réalisation des différents programmes d'investissements précités, chacun faisant l'objet d'une autorisation de programme pluriannuelle spécifique.

Le Syndicat dispose actuellement de 25 marchés d'études et de travaux en cours d'exécution.

Les prévisions de recettes d'investissement proviennent d'un virement depuis la section de fonctionnement, afin que les participations des membres puissent abonder la réalisation des travaux, l'avance des subventions ainsi que la participation exceptionnelle versée par le Département cette année.

Madame LUCOT-AVRIL informe que nous avons reçu un courrier d'Édouard PHILIPPE, Premier Ministre, concernant l'accord de financement à hauteur de 54 Millions d'euros et également, l'accord d'Hervé MORIN, Président de la Région pour les 31 Millions d'euros supplémentaires.

Afin de procéder à l'approbation des comptes administratifs, la Présidente, qui ne va pas prendre part au vote, appelle Monsieur Denis FAUVEL, en sa qualité de doyen de séance, pour présider la mise au vote.

Monsieur FAUVEL constate la stricte conformité des comptes administratifs avec les comptes de gestion du Payeur départemental, Il demande au Comité Syndical d'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2018 du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique qui font apparaître les résultats présentés.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve les résultats de l'exercice budgétaire 2018 du syndicat.

Madame LUCOT-AVRIL remercie l'ensemble de l'équipe du SMN pour la qualité de leur travail et de leur investissement. Elle en profite pour présenter Manuel MARTINS, nouvel arrivant au sein de la direction administrative et financière et qui sera en charge notamment du paiement des factures.

- Affectation des résultats 2018

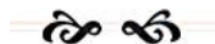
Pour le budget principal

- Affectation sur le compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » de 262 333.22 €,
- Inscription en recettes de la section d'investissement sur la ligne budgétaire 001 du solde d'exécution de la section d'investissement de 1 308.00 €.

Pour le budget annexe

- Affectation de l'excédent de clôture de la section d'exploitation d'un montant de 11 976 900.29 € en recette au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »,
- Inscription en recettes de la section d'investissement sur la ligne budgétaire 001 du solde d'exécution de la section d'investissement de 14 533 911.65 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2018 du syndicat.



- **Budget 2019**

Madame LUCOT-AVRIL indique que ce budget est évidemment fondé sur les hypothèses exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires au cours de la séance du 12 mars 2019.

L'année 2019 étant celle du plein déploiement du Programme FttH du Syndicat, elle s'annonce en conséquence comme le premier exercice budgétaire au cours duquel les tensions sur la trésorerie vont être avérées. C'est dans cette perspective qu'une consultation auprès des partenaires bancaires a été initiée fin 2018/début 2019, afin de mieux cerner les besoins du Syndicat mixte en financements à court et moyen terme, notamment en avances sur les subventions à percevoir.

Pour le budget principal, il est à noter le maintien des participations des membres sur les mêmes montants qu'en 2018.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 465 444 €.

Dépenses

Le Budget Principal de Seine-Maritime Numérique comprend les activités liées au fonctionnement interne du Syndicat mixte, principalement les charges d'administration générale, les moyens logistiques, les locaux mis à disposition par le Département, ainsi que les cotisations sociales et les adhésions à divers organismes professionnels.

Il est à noter que les dépenses de personnels du SMN76 étaient jusqu'alors réparties sur chacun des deux budgets, selon la nature de leurs fonctions, administratives ou techniques. Il est prévu en 2019 de regrouper les dépenses de personnel sur le budget principal afin de faciliter les opérations de prélèvement à la source et les déclarations de charges. Un virement sera fait du budget annexe au budget principal pour participer à ces dépenses.

Recettes

Les principales recettes de fonctionnement sont issues des participations des EPCI membres de Seine-Maritime Numérique (228 583 €) et du Département (223 732 €).

Il est aussi prévu le remboursement du budget annexe concernant les charges à caractère général et de personnels.

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 1 635 €.

La proposition du budget primitif 2019 pour le budget principal de Seine-Maritime Numérique s'élève à **1 448 719 €**.

Pour le budget annexe, la participation des membres du Syndicat au projet est désormais assise sur un coût unique à la prise de 10.88 € pour le réseau de desserte, incluant une optimisation des frais financiers. S'agissant du réseau de collecte, et pour les nouveaux membres du Syndicat, il a été proposé, lors du comité syndical du 9 avril 2018, un étalement des 21€ sur trois ans jusqu'en 2020, afin de répartir ces charges sur plusieurs exercices.

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 24 735 081 €.

Dépenses

Le Syndicat mixte poursuit le déploiement du réseau en fibre optique donnant lieu à des coûts d'énergie des nœuds de raccordement optiques. Par ailleurs, en tant que propriétaire du réseau, le syndicat mixte doit s'acquitter de droits d'occupation du domaine public.

En conformité avec les exigences de la mission très haut débit, dans le cadre du plan France Très Haut Débit, Seine-Maritime Numérique mutualise autant que possible les infrastructures existantes, en conventionnant avec des opérateurs de réseaux (télécommunication, routes, électricité,...) : l'ensemble des coûts de location s'imputent sur les dépenses d'exploitation, y compris les locations de longue durée.

En 2019, le Syndicat mixte maintient l'aide à l'habitant pour l'installation d'un kit de connexion internet par satellite.

Le budget annexe présenté intègre par ailleurs, comme indiqué plus haut, une participation aux charges générales et aux dépenses de personnel inscrites au budget principal.

Recettes

Pour le réseau de Collecte, l'ensemble des membres du Syndicat a été amené à s'acquitter de 21 € par ligne sur la totalité du coût de réalisation. Le budget annexe présenté intègre l'étalement sur 3 ans des nouveaux membres du Syndicat.

Pour le réseau de desserte, les recettes des membres sont basées sur un coût unique à la prise de 10.88 €, incluant une optimisation des frais financiers, sauf pour la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine et la Communauté de communes interrégionale d'Aumale-Blangy qui ont avancé ces dépenses sur leurs fonds propres.

Le programme de montée en débit s'est achevé mi 2018. Au total, 46 sites auront été ouverts et inaugurés, pour un montant total d'investissements de 7,6 M€ ce qui a permis aux habitants d'accéder au haut débit.

Les prévisions d'investissements sont estimées pour 2019 à 183 432 347 € et comprennent les études à hauteur de 2 036 284.75 €, les travaux à hauteur de 171 228 562.25 € et enfin les premières subventions versées au délégataire pour la partie concessive.

Par ailleurs, il convient de rappeler que, pour assumer la charge des coûts de construction de son réseau, le Syndicat doit avancer les subventions attendues de la Région ainsi que de la mission Très Haut Débit de l'État, qui seront versées après réalisation et paiement des travaux, ainsi que les recettes d'exploitation liées à la commercialisation, dont les premières sont attendues en cours d'exercice 2019, après la prise d'exploitation du délégataire.

Il importe donc d'être particulièrement vigilant sur la trésorerie du Syndicat, afin d'assurer ces avances et d'ajuster la souscription d'emprunts complémentaires par rapport aux besoins réels de financement, au fur et à mesure de l'avancement des projets. Ces emprunts, dont le principe a été validé lors du Comité Syndical du 12 mars dernier ayant mandaté la Présidente à les négocier, sont d'un montant de 126 millions d'euros.

La proposition du budget primitif 2019 pour le budget annexe de Seine-Maritime Numérique s'élève ainsi à **208 167 428 €**.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le budget primitif principal 2019 et le budget primitif annexe 2019. Il approuve également à l'unanimité la participation du Budget annexe au Budget principal à hauteur de 65% pour les charges générales (Chapitre 011) et pour les charges de personnel (Chapitre 012)



- **Ligne de Trésorerie**

Lors du Comité Syndical précédent, il a été proposé un ajustement de notre plan de financement, pour mieux tenir compte de la temporalité de notre programme d'investissement. L'essentiel du projet sera en effet porté durant les quatre à cinq prochaines années, et les ressources issues tant des subventions publiques que des redevances privées interviendront avec un décalage dans le temps.

C'est pourquoi, les besoins de financement du Syndicat Mixte portent essentiellement sur du court-moyen terme. Dans cette perspective, et suite à la consultation lancée le 30 janvier dernier, les offres reçues doivent permettre au Syndicat Mixte d'assurer :

Un financement résiduel à long terme pour 10M€,

Un préfinancement des subventions, par trois emprunts à moyen terme (5ans) pour un montant de 95M€,

Une ligne de trésorerie à hauteur de 10M€ permettant de couvrir les dépenses des études et des travaux à ajuster par la souscription d'emprunts au fur et à mesure de l'avancement des projets.

S'agissant de cette dernière, la Présidente ne disposant pas d'une délégation de négociation, elle requiert une approbation du Comité Syndical. Après avoir présenté les deux offres concurrentes reçues, et rappelé que celle-ci ne devrait être utilisée qu'en cas extrême de difficultés, la Présidente propose de retenir la proposition de la Caisse d'Épargne de Normandie, moins onéreuse.

Monsieur FAUVEL indique, que le remboursement de ce type de produit doit intervenir dans l'exercice et que son renouvellement ne peut s'effectuer que par une nouvelle délibération.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la souscription de la Ligne de Trésorerie de 10 millions d'euros proposée par la Caisse d'Épargne de Normandie.



- **Renouvellement des représentants du SMN au CNAS (Comité National d'Action Sociale)**

Le Comité Syndical du 16 janvier 2015 a autorisé l'adhésion au CNAS.

Suite au départ des précédents délégués, il est proposé de valider la désignation des nouveaux membres suivants :

- délégué élu : Madame Annic DESSAUX
- délégué agent : Madame Catherine GERMAIN
- correspondant : Madame Elise ROBIN

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la désignation de ces délégués.



- **Actions de communication :**

Présentation de la maquette du site internet

Madame LUCOT-AVRIL rappelle les besoins de plus en plus pressants de communication sur le Programme FttH de Seine-Maritime Numérique, quels que soient les publics, Élus comme particuliers. Elle précise qu'elle a jugé opportune cette présentation compte tenu du fait que la mise en ligne de la nouvelle version du site internet interviendra dans l'intervalle du prochain Comité Syndical prévu avant l'été. Elle laisse la parole à Frédéric DEMAILLY en charge des relations publiques.

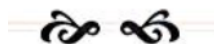
Frédéric DEMAILLY rappelle que les objectifs du nouveau site Internet sont :

- De disposer d'un site « sur-mesure », mis au point par notre prestataire Partenaires d'Avenir, permettant une actualisation facilitée des contenus ;
- De l'adapter à la charte graphique du Syndicat et de dynamiser l'image du SMN ;
- D'en faire un outil d'information sur le Très Haut Débit en Seine-Maritime et de sensibiliser les différents publics à l'avancée du Programme FttH dans les territoires.
-

Il indique qu'il s'agit d'une maquette qui sera étoffée au fur et mesure des développements du projet. Les collaborateurs du Syndicat pourront faire vivre le site en fonction des actualités.

Un espace élu sera également créé afin qu'il puisse être répondu au mieux aux demandes des particuliers. Les plaquettes de présentation, les comptes rendus des comités syndicaux, ou encore un « kit élu » y seront disponibles.

Une réunion est prévue prochainement avec le prestataire « Partenaires d'Avenir » afin de finaliser la version du site internet. Celui-ci sera publié avant juin.



Réunion publique à Rives en Seine

Deux réunions ont été organisées sur le territoire de Rives-en-Seine le 13 mars dernier.

Tout d'abord une réunion en présence des élus et ensuite une réunion publique avec les habitants de Rives en Seine concernés par l'ouverture des premières prises FttH.

Globalement madame LUCOT-AVRIL indique qu'il reste un travail de pédagogie à faire, mais malgré cela ces réunions sont très utiles.

En effet lors de la réunion avec les habitants, ceux-ci ont posé des questions qui ne sont pas forcément liées à la fibre optique. Le discours doit donc être adapté, le message envers les habitants est primordial.

De plus, ce qui est difficile lors de ces réunions, c'est de faire passer le message le plus pratique possible.

Madame DESSAUX indique que cette réunion était très attendue sur le territoire de Rives-en-Seine. Globalement les habitants ont compris le message, même s'il s'est avéré difficile d'éviter les amalgames avec d'autres sujets comme ceux de la téléphonie mobile ou des antennes-relais.

Elle indique également que, concernant les problèmes d'adressage, les territoires sont disposés à aider le Syndicat. Cependant elle souhaite que le syndicat fasse remonter l'information aux maires.

Michaël SAIMAN explique qu'effectivement les territoires ont été sollicités sur les problématiques d'adressage. Il appartient désormais au Syndicat de traiter ces informations mais il s'agit d'un travail qui prend beaucoup de temps. Une partie de l'équipe technique est déjà mobilisée sur ce sujet. De plus ce travail se fait en parallèle d'autres missions et actuellement le syndicat n'a pas les ressources suffisantes et le temps à y consacrer.

Madame DESSAUX demande si le SMN prévoit un recours à des stagiaires.

Madame LUCOT-AVRIL indique que le sujet est en cours, qu'elle est d'accord pour recruter des stagiaires de plusieurs mois.

Monsieur Christian CHUPIN, Directeur du syndicat précise que les prochains recrutements sont orientés, entre autres, sur le traitement de l'adressage afin de pouvoir alléger le travail des chefs de projet et de les maintenir sur leur rôle de suivi des marchés.

Le Syndicat est également en contact avec des grandes écoles ou des universités pour des stages.

Cependant, il existe des contraintes notamment dans la formation des outils par exemple, ce qui représente un investissement temps important pour l'équipe technique avant que ces stagiaires soient pleinement opérationnels. D'où la volonté de proposer des stages de moyenne ou longue durée.

Monsieur Pascal CORNU, qui siège à l'AVICCA, précise que, en ce qui concerne les erreurs d'adressage, pour nommer les nouvelles habitations, il a ajouté une nouvelle numérotation avec lettrage (A, B C ou D par exemple) validé par l'opérateur.

Monsieur SAIMAN répond que le problème est d'autoriser l'extension d'un numéro de rue, pour des adresses qui commencent par A, B, C ou D, ce qui ne l'est pas actuellement.

Il précise que les problématiques d'adressages peuvent avoir des conséquences pour les administrés. Le but est d'apporter des solutions aux Mairies sans impact pour les citoyens.

Pour la partie communication Madame LUCOT-AVRIL a souhaité fixer un planning de réunions avec toutes les Communautés de Communes. Autant que faire se peut, elle ne souhaite pas organiser ses réunions à l'occasion des conseils communautaires ; elle préfère l'organisation de réunions dédiées afin de disposer du temps suffisant pour répondre aux questions des Élus.

Elle présente le planning des prochaines réunions :

- Le 13 Mai : Bray Eawy
- Le 22 Mai : Terroir de Caux
- Le 23 Mai : Yvetot Normandie
- Le 04 Juin : Falaises du Talou
- Le 12 juin : Côte d'Albâtre
- Le 04 Juillet : 4 rivières

Lors de ces réunions, le Syndicat viendra informer les Élus des dates de déploiement.

Monsieur Alfred TRASSY-PAILLOGUES propose que les intercommunalités préparent en amont la réunion afin que les questions basiques soient déjà évacuées pour les Maires et que les questions plus techniques soient abordées par la suite par le Syndicat.

Madame la Présidente indique que c'est pour cela que le Syndicat a mis en place le « kit élu », qui devrait être disponible fin avril début mai. Cependant les choses sont différentes d'un territoire à un autre.



- **Questions diverses**

Monsieur Hervé VASSARD demande si le Syndicat connaît le coût des futurs abonnements à la fibre optique. Madame LUCOT-ACRIL indique que Connect76 a proposé de présenter ses tarifs lors des réunions publiques, mais qu'elle a refusé dans un souci de concurrence. Monsieur DEMAÏLLY précise que les abonnements grands publics seront les offres du marché national. Pour les offres des entreprises il y aura une graduation en fonction des services proposés.

Madame Chantal VERHALLE demande si nous rencontrons des difficultés dans la livraison de la fibre. Michaël SAIMAN indique que des mesures ont été prises, en commandant par anticipation un certain nombre de fibres et que les entreprises attributaires des marchés conception-réalisation prennent à leur charge l'approvisionnement, de manière à tenir leur délai contractuel avec le Syndicat.

La Présidente indique qu'au niveau national l'approvisionnement en fibre est un problème, au niveau de la Seine-Maritime le Syndicat a pris des mesures de manière à voir les choses plus sereinement. Le Syndicat avait imaginé d'acheter de la fibre et de la stocker. Cependant il valait mieux attendre la fin des études, pour pouvoir raccorder la bonne fibre, puisqu'il en existe plusieurs références.

Messieurs BÉNARD et VASSARD font état de leurs besoins d'informations quant aux interventions des entreprises sur le territoire de leurs communes.

Madame Chantal VERHALLE fait part de la mauvaise communication des entreprises quant aux délais de réalisation du réseau.

Monsieur François DELNOTT indique « qu'en tant qu'observateur neutre » il a trouvé intéressante la réunion publique de Rives en Seine ; mais il considère que les seules questions pour lesquelles le public se déplace sont celles du coût et des délais de déploiement. La partie « pédagogique », sur le qui a fait quoi et le budget, quoiqu'importante, doit être réduite.

Madame LUCOT-AVRIL remercie vivement les membres du Comité Syndical pour leur participation active à cette séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H15.

La Présidente de Seine-Maritime Numérique,



Virginie LUCOT-AVRIL

La Secrétaire de séance,



Annie DESSAUX